

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

Séance du 07 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, mardi sept mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Cédric CAHU, Valérie VICTOIRE, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE, Céline RICHARD, Francis DOREY, Nadège LEROSIER, Serge GUILLOTIN.

Procurations : Rachel BOBEE à Cédric CAHU.
Julie PHILIPPE à Mélanie LEPOULTIER
Hubert FOLLIOU à Sophie DROUAIRE

Absents : Olivier CHARMARTY – Nathalie GUILBERT

Secrétaire de séance : Céline RICHARD

Date de convocation : 02/05/2019.

-1- CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3, 2ième alinéa ;

Considérant la nécessité de recruter une personne afin de répondre à l'accroissement saisonnier des tâches du service technique et notamment l'entretien de la voirie et des espaces verts,

Considérant la bonne gestion des moyens humains pendant cette période d'accroissement saisonnier de l'activité des services techniques, il est proposé de créer un poste de saisonnier supplémentaire qui sera pourvu si besoin pour assurer le maintien de la continuité du service public.

Sur le rapport de l'autorité territoriale et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

La création de deux postes d'agents non titulaires saisonniers pour une période de SIX mois du 15/05/2019 au 15/11/2019.

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien polyvalent pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice **Brut 348 Majoré 326**, 1er échelon de l'échelle C1 du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019;

L'autorité territoriale est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

-2- DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – COMMUNE 2019.

Vu la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement du budget principal 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, VOTE la Décision Modificative de Budget N°1 suivante :

Section d'investissement – DEPENSES

- Compte 1328 : +2130
- Compte 21318 : -2130

-3- DEVIS SDEC – ECLAIRAGE PUBLIC.

-1- Devis n° 19EPI0328 pour l'éclairage d'un espace d'évolution près du terrain de football d'un montant de 934.80 EUR restant à la charge de la commune après déduction de la participation du SDEC Energie d'un montant de 790.98 EUR.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis présenté et autorise Mme le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-2- Devis n°19EPI0314 pour la pose de deux prises de courant sur les lampadaires 04-001 et 04-003 d'un montant de 318.76 EUR restant à la charge de la commune après déduction de la participation du SDEC Energie d'un montant de 63.75 EUR.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis présenté et autorise Mme le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-4- CONTRAT DE BALAYAGE VOIRIES COMMUNALES.

Avenant à la convention pour intégration du lotissement Les Pommiers. 33 EUR HT par passage. Durée de l'avenant en concordance avec la convention existante soit jusqu'au 31/12/2019.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant présenté et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

-5- CONTRAT DE MAINTENANCE 2019 PHOTOCOPIEUR MAIRIE.

Mme le Maire présente le contrat DESK BASSE NORMANDIE KODEN qui est une prolongation de garantie du contrat n° 14106175 (solution n°2) pour une durée ferme et non reconductible du 15 mars 2019 au 31 décembre 2019.

A l'unanimité, le conseil municipal

- 1- accepte les termes du contrat présenté.
- 2- autorise Mme le Maire à le signer.

**-6- CONTRAT DE MAINTENANCE 2019
DES EQUIPEMENTS DE JEUX DU PARC.**

Le contrat de maintenance et d'entretien des jeux du parc avec la société ETEC arrive à échéance le 31/12/18. La société propose un nouveau contrat pour une durée de 1 an, du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour un montant annuel de 975 EUR HT.

-7- RAPPORT DE LA CLECT DU 14 MARS 2019.

Par délibération en date du 12 février 2015, le Conseil Communautaire de Bayeux Intercom a décidé d'intégrer dans ses compétences la construction, l'entretien et la gestion d'une médiathèque intercommunale

Par délibération en date du 19 décembre 2013, la communauté de communes s'est également dotée de la compétence Construction, entretien et gestion d'une piscine intercommunale par la précision de l'intérêt communautaire de sa compétence portant sur les immeubles culturels, sportifs et de loisirs.

Suite à ces décisions, et compte tenu de l'ouverture récente ou à venir de ces deux équipements, il est nécessaire d'actualiser le montant de l'attribution de compensation de la ville de Bayeux qui était gestionnaire de ces deux types d'équipement antérieurement.

Pour cela, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 14 mars dernier afin d'émettre un avis sur l'évaluation des charges transférées.

La CLECT ayant approuvé à l'unanimité le rapport joint en annexe, celui-ci doit être maintenant approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les 3 mois suivants sa notification.

Le conseil communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation entre la commune de Bayeux et Bayeux Intercom, sur la base de ce rapport.

Il est proposé aux membres du Conseil :

- **D'approuver** le rapport de la CLECT figurant en pièce jointe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le rapport de la CLECT figurant en pièce jointe ;
- **autorise** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

-8- PROPOSITION DE MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA SUCRERIE DE CAGNY.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de Sommervieu vote la motion suivante :

Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale de planteurs de Betteraves, les maires, les parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur site (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous-traitants, commerces...) mais également l'activité de 1000 producteurs de betteraves.

Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait aller jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi, le Conseil Municipal de la commune de SOMMERVIEU soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économiquement viable.

**-9- ORGANISATION DU SCRUTIN POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU
26 MAI 2019.**

Scrutin de 8h à 18h.

Président : Mélanie LEPOULTIER

Vice-président : Bruno LAPORTE

Assesseur 1 :

Assesseur 2 :

Secrétaire :

A compléter quand le tableau sera définitif.

08h00-10h30	MELANIE LEPOULTIER	NADEGE LERSIER	VALERIE VICTOIRE	SOPHIE DROUAIRE
10h30-13h00	BRUNO LAPORTE	CELINE RICHARD		
13h00-15h30	NICOLAS BLIN			
15h30-18h00	MELANIE LEPOULTIER	BRUNO LAPORTE	CEDRIC CAHU	FRANCIS DOREY

-10- QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire communique plusieurs informations : Décès de la doyenne de la commune Mme Blanlot : la cérémonie aura lieu le 10/05 à 14h30 ; cérémonie de la victoire du 08 mai 1945 : le 12 mai à 10h30 Place de l'église ; grand succès de la journée Sommer'sciences le 27/04 ; participation citoyenne : réunion des référents de quartier le 27/04 ; présentation par M Dorey d'une synthèse sur le séminaire PCAET. .

Affiché le 10/05/2019.

Conformément à l'article L2121-25 du C.G.C.T.,

Le Maire,

Mélanie LEPOULTIER

